



Conseil Municipal : séance du 19 juillet 2017

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept le mercredi 19 juillet, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	2
Votants :	16
Absents :	5
Date de convocation	
13/07/2017	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, David CHEVALLIER

Excusés : Michel LAMAND donne pouvoir à Jean-luc JOULIN, Yves MABILEAU, Murielle CHAPU donne pouvoir à Julie PEARSON, Ralph MILLERAND.

Absente : Brigitte SAINT-CAST.

Secrétaire de séance : Christine JOUSSELIN

Le compte rendu du 21 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

1 - INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire expose que la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire attribue aux communes des fonds de concours sur présentation d'un dossier avant le 1^{er} septembre 2017.

D20170719-01-SubventionMultisport

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT

Monsieur le Maire expose que la commission « Loisirs Culture-Tourisme et Vie Associative » s'est réunie le 02/02/2017 et a rappelé la nécessité de créer un terrain multisport pour l'enfance et la jeunesse. Ce nouvel équipement sportif, implanté en plein air et à proximité des espaces fréquentés par l'enfance et la jeunesse tels que l'école, la garderie périscolaire, les accueils de loisirs, la salle de sports et le foyer des jeunes « vivado » (qui regroupe plus d'une centaine de jeunes des communes d'Allonnes, Villebernier et Varennes-sur-Loire), s'inscrit dans le cadre de la mission d'intérêt général de la commune en permettant à tous les publics et au plus grand nombre d'accéder à la pratique du sport, de favoriser l'éducation, de contribuer à la politique de santé et de renforcer la socialisation dans un cadre intercommunal.

Sur avis de la commission, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE :**

- **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT	Montant HT
Construction d'un terrain multisport	41 681,60 €

➤ **ADOPTE :**

- **Le plan prévisionnel de financement suivant :**

FINANCEMENTS	montant HT
ETAT DETR (27 %)	11 254,03 €
FONDS DE CONCOURS (30 %)	12 505,00 €
AUTOFINANCEMENT	17 922,57 €
TOTAL	41 681,60 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : démarrage dès l'accord de la subvention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, indispensable à la réalisation de cette opération.

- Nouvelle organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme au 1^{er} juillet 2017 :

Par courrier en date du 30 juin 2017, monsieur le Président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire informe les maires sur la nouvelle organisation du service d'application du droit des sols (ADS) applicable au 1^{er} juillet 2017. De manière temporaire, la communauté d'agglomération assurera encore l'instruction pour les communes du nord de la Loire jusqu'au 31 décembre. Au 1^{er} janvier 2018, les communes de Saumur et de Longué-Jumelles se seront dotées en personnel suffisant pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme suivant la répartition prévue initialement.

Monsieur le Maire pense qu'il aurait été préférable de créer un seul service instructeur de 7 à 8 personnes pour toutes les communes de l'agglomération plutôt que d'en créer quatre avec deux agents car en cas d'absence cela pose moins de problèmes. Il considère qu'il n'est pas admissible que toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme soient tacites car les délais s'en trouvent considérablement rallongés. Des projets sont bloqués et c'est grave pour l'économie du territoire. C'est dommage d'avoir créé une agglomération de 100 000 habitants et de disperser ainsi des services alors qu'on devrait plutôt mutualiser.

D20170719-02-CréationLAEP

CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

L'association intercommunale Espace de Vie Sociale Nord Saumurois pilote la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) labellisé par la CAF, sur le territoire du Pays Allonnais.

Lieu ressource pour les parents de jeunes enfants, le LAEP se veut un lieu de rencontres, d'écoute et d'échange, où sont accueillis les enfants de moins de quatre ans et leurs parents, afin de favoriser la socialisation des tout-petits et de soutenir la fonction parentale.

Le contexte d'entente intercommunale favorise la création d'un tel service, sur un territoire peu pourvu en services « parentalité ». Ce nouveau service à destination des familles viendra compléter l'offre enfance / petite enfance proposée par les communes du Pays Allonnais.

Rappel du fonctionnement proposé :

- Ouverture 3h par semaine, hors vacances scolaires
- Accueil des enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un parent
- Accueil par deux salariées de l'EVS Nord Saumurois
- Financement croisé des communes, du conseil départemental et de la CAF
- Accueil à l'espace petite enfance de Vivy mis à disposition par la commune
- Création d'un comité de pilotage regroupant financeurs et gestionnaires

Après présentation de la démarche projet, du fonctionnement du LAEP et du budget prévisionnel, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un LAEP intercommunal et son ouverture pour septembre 2017 à l'espace petite enfance de Vivy
- D'approuver le budget prévisionnel du LAEP intercommunal
- De valider la participation annuelle de la commune au financement du LAEP, arrêtée à 220 euros pour 2017.

Le montant de la participation 2017 de la commune de Varennes-sur-Loire a été fixé à 220 euros par an, soit 15 % du budget total.

Le conseil se demande si les habitants de Varennes vont se déplacer à Vivy alors que le service existe sur Saumur. Il serait plus favorable à l'organisation de permanences dans les communes car il y a encore des personnes qui ont des problèmes de mobilité. Monsieur David Chevallier propose de recenser les besoins. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a eu une enquête préalable. La participation demandée est modique et l'engagement court sur trois ans avec un bilan prévu chaque année. Il faut être solidaire avec les communes du Pays Allonnais.

- SMIPE : rapport annuel 2016

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Monsieur François BERNARD pense que des améliorations peuvent être apportées car les points d'apport volontaires (PAV) ne sont pas ramassés assez souvent. Monsieur le Maire demande aux délégués faisant partie du SMIPE d'agir en ce sens lors de prochaines réunions du syndicat.

- SMAEP : rapport annuel 2016

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

2 – SIEML

D20170719-03-TrxRenovationEclairagePublicSIEML

PROGRAMME 2018 « RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC »

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

Registre page 41

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 Avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1

La commune de Varennes sur Loire par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Rénovation EP programme 2018: rues des Baraudières, de la Maréchalerie et place des Ouches
- Montant de l'opération **23 500,77 € HT**
- Taux du fond de concours : **50,00 % (23 500,77 €)**
- Montant du fonds de concours à verser au **SIEML : 11 750,39 € HT**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le **SIEML** le 26 Avril 2016.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la commune de Varennes sur Loire

Le Comptable de la commune de Varennes sur Loire

Le Président du SIEML,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le programme pluriannuel s'achèvera en 2018 avec les travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue des Baraudières, de la rue de la Maréchalerie et de la Place des Ouches.

Le montant du programme 2016 était de 14 433,63 euros et celui de 2017 de 11 750,39 euros.

3 – ENFANCE

• Bilan financier 2016 TAP et APS

Chaque année, les comptes de résultats des activités sont fournis à la CAF de l'Anjou, qui aide au financement des accueils périscolaires ou de loisirs.

Pour l'année 2016, compte tenu de la double gestion (communale de janvier à août et associative par Vivado de septembre à décembre), les deux résultats sont cumulés pour obtenir une année complète qui se résume ainsi :

COMPTE DE RESULTAT 2016 enfance (TAP + APS et Mercredis + Vacances)

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
60 ACHATS		12 144.24	USAGERS		29 440.97
61 SERVICES EXTERIEURS		2 233.41	CAF prestation de service et Flaale		18 031.53
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		4 304.62	CAF CEJ perçu en 2016		18 094.73
64 CHARGES DU PERSONNEL		75 317.62	ETAT		9 733.33
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			DEPARTEMENT ET DIVERS		600.00
sous total		94 449.86	sous total		75 900.56
			Déficit de la période de janvier à juillet 2016		-18 549.30
dépenses gestion communale		94 449.86	Recettes totales communale		94 449.86
gestion VIVADO de sept à déc 2016	TAP			TAP	
	APS+merc	8 155.16		recettes	7 215.62
	vacances	6 446.03		recettes	3 670.99

Déficit de la période de septembre à décembre 2016 **-3 714.58**

dépenses			recettes		
TOTAUX	TAP	32 987.74		TAP	22 204.19
	APS+merc	34 577.46		APS+merc	33 637.92
	vacances	41 485.85		vacances	30 945.06
Total des dépenses 2016		109 051.05		Total des recette 2016	86 787.17
				Déficit Global 2016	22 263.88

Registre page 42

Le déficit TAP est estimé à 10 783.55€, celui de l'APS (mercredi inclus) à 939.54 € et 10 540.79 € pour les vacances, soit un déficit total estimé à 22 263.88 €. Le déficit 2015 était de 27 601,51 €. On peut donc considérer qu'en 2016 le déficit était moindre pour une meilleure qualité de service. Ainsi Monsieur le Maire indique que les choix pour la nouvelle gestion de la petite enfance sont bons et confortent les décisions prises pour réduire les dépenses de fonctionnement qui, par ailleurs, sont nécessaires et rendent bien service aux familles.

Il faut souligner que sans les recettes CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) de la CAF d'un montant de 18 094,73 € en 2016, le déficit 2016 serait de 40 358,61 € contre 46 681,33€ en 2015.

Monsieur Michel LECHAT demande quelle est la fréquentation. Monsieur le maire propose de demander au directeur de l'association Vivado de venir faire une présentation lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

- **Bilan 2016 du restaurant scolaire**

La restauration scolaire est un service qui est offert par la commune aux familles et il est parfaitement normal qu'il soit déficitaire. La participation de la commune, qui s'élève à 36 393,56 euros en 2016, rétablit l'équilibre du service. Monsieur Michel LECHAT demande si des produits issus de l'agriculture biologique sont servis. Madame Sylvie BELLANGER lui répond qu'il y en a assez peu mais qu'il est peut-être préférable de se fournir en fruits et légumes produits à Varennes plutôt qu'en produits bio en provenance d'Amérique du Sud. Le tout bio augmenterait encore le coût du repas de 40 %. Monsieur le Maire ajoute qu'on peut se réjouir de la qualité des repas et surtout de la satisfaction des enfants.

- **Modification des rythmes scolaires**

Le 6 juillet 2017, monsieur l'Inspecteur d'Académie a officiellement validé la nouvelle proposition d'organisation répartissant les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées et sur quatre jours avec suppression des T.A.P.

A compter du lundi 4 septembre 2017, l'emploi du temps retenu sera donc le suivant :

Nouveaux horaires de l'école

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	8h45/12h15	8h45/12h15	8h45/12h15	8h45/12h15
	13h45/ 16h15	13h45/ 16h15	13h45/ 16h15	13h45/ 16h15
Temps de classe	6h	6h	6h	6h

Les matinées sont plus longues car les enfants sont plus réceptifs le matin selon les enseignants.

Parallèlement, l'offre de service de l'accueil périscolaire a été élargie de 30 minutes par jour. L'accueil périscolaire débutera donc à 7h15 au lieu de 7h30 et s'achèvera à 18h45 au lieu de 18h30. Pour les parents régulièrement en retard, un tarif prohibitif pour les dépassements pourra être mis en place. L'accueil de loisirs du mercredi sera ouvert de 9h à 17h.

Nouveaux horaires de l'accueil périscolaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15/8h45	7h15/8h45	7h15/9h00	7h15/8h45	7h15/8h45
		9h00/17h00		
16h15/18h45	16h15/18h45	17h00/18h45	16h15/18h45	16h15/18h45

Un courrier sera très prochainement adressé aux parents pour les informer de ces changements.

4 – VOIRIE ET BATIMENTS

Monsieur le Maire expose que pour raccorder la salle de musique au réseau public d'assainissement qui passe dans la rue de Chavigny, il serait souhaitable de classer une partie du parking de Chavigny dans le domaine public. Cette voie, déjà affectée à la circulation, et entrant dans le domaine public communal, le coût du raccordement au réseau public d'assainissement serait alors supporté par l'agglomération Saumur Val de Loire. Dans le cas contraire la facture, qui s'élèverait à 11 000 euros, serait mise à la charge du budget communal, car le parking appartient au domaine privé de la commune. La création de cette voie rendrait ainsi possible l'extension du réseau eaux usées sur le domaine public.

CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que :

La place de Chavigny est devenue, de par son niveau d'entretien et son utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique. Elle permet, en effet, d'assurer la continuité de la circulation entre la rue de l'Harmonie, au nord de la place, et la rue de Chavigny, au sud.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie nouvelle dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité le classement dans la voirie communale de la partie de la place de Chavigny qui relie la rue de l'Harmonie à la rue de Chavigny ;
- Décide de donner au nouveau tracé le nom de « rue de l'Harmonie », étant donné que cette voie nouvelle constitue une prolongation de ladite rue,
- Donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Monsieur Jean-Luc JOULIN demande si la salle de musique va finalement rester à cet endroit car la possibilité de la reconstruire ailleurs avait été évoquée. Monsieur le Maire lui répond qu'aucune décision définitive n'a encore été prise mais qu'il est quand-même intéressant de faire venir le réseau à cet endroit pour des toilettes publiques, par exemple, ou une aire de stationnement de campings cars.

- Acquisition de matériel de désherbage :

Une subvention de 916 euros de l'agence de l'eau Loire Bretagne a été attribuée à la commune pour l'achat d'un matériel de désherbage à chaleur pulsée « ripagreen ». Un devis de 2 290,00 euros HT avait été fourni par l'Espace Emeraude de Baugé en Anjou. Jardi Center, de Distré, qui propose de faire une démonstration fin août sur la place du Jeu de Paume, a établi un devis de 2 190,00 euros HT pour le même matériel. Si le résultat est concluant, la commande pourra être passée.

- Compte-rendu de la commission bâtiment du 3 juillet 2017 :

La commission a validé l'attribution à l'entreprise Chesnaux-Ribault des travaux de construction d'un préau à l'école maternelle pour 5 876,75 euros HT et l'achat d'un batteur mélangeur pour la cantine, avec coupe frites, à l'entreprise Bénard pour 3 244,00 euros HT, soit 3 892,80 euros TTC.

- Zone artisanale : sur les conseils de la poste, une numérotation des parcelles de la zone artisanale a été mise en place.
- Toiture de la salle de sport : Les travaux avancent et devraient être terminés dans les temps.
- Information sur l'accès aux cales de Loire : Parce qu'il n'ont pas les moyens d'entretenir toutes les voies d'accès à la Loire, les services de l'Etat vont en fermer certaines. Des panneaux vont être posés pour décliner la responsabilité de l'Etat en cas d'accident. Ces mesures font suite à l'accident survenu il y a quelques mois sur les quais de Saumur.
- Point sur le programme voirie 2017 : TPPL a terminé les enrobés et va enchaîner avec les dérasements. ATP vient de commencer le PATA de la RD85 jusqu'à la limite ouest de la commune. La partie de la RD 85 jusqu'à la limite est de la commune sera intégrée au programme 2018. Le programme 2016 est enfin terminé (rue de l'Aulnay). Il y a toutefois eu quelques problèmes avec certains maraîchers car il faut 8 jours à l'enrobé pour sécher.
- Yves Guillebault a profité de la présence de l'entreprise sur la commune pour demander un devis en vue de faire goudronner son entrée, à ses frais. Il a accepté le devis de 708 euros.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Résiliation du bail d'exploitation d'une station radioélectrique (antenne Bouygues) :

Par un courrier recommandé avec avis de réception en date du 21 juin 2017, la société Infracos informe de sa décision de résilier le bail signé avec la commune pour l'exploitation d'une station radioélectrique au profit de Bouygues Télécom. L'association, au plan national, de plusieurs opérateurs conduit ainsi à la suppression d'un certain nombre d'antennes.

La redevance 2017 s'élève à 2 640,55 euros. Monsieur le Maire a adressé un courrier à Bouygues Télécom pour lui faire part non seulement de son regret et de son étonnement concernant la suppression de cette antenne, qui représente une source de revenu pour la commune, mais aussi de son inquiétude sur la qualité des futurs échanges téléphoniques. Bouygues Télécom indique dans sa réponse qu'il n'y aura aucune incidence et qu'il est souhaitable de rationaliser les antennes, tout en préservant les intérêts de ces clients.

- Demande d'un arrêt minute :

A la demande du boulanger, un arrêt minute va être mis en place devant son commerce afin d'éviter le stationnement prolongé au détriment de sa clientèle.

- Edition 2017 de la démarche de labellisation « villes et villages fleuris » :

Le département du Maine-et-Loire encourage la commune dans ses efforts pour obtenir le label « Villes et villages fleuris », considérant qu'il est préférable d'attendre l'aboutissement de la mission confiée à l'agence TALPA sur la définition d'une stratégie paysagère, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en oeuvre des premières opérations dans le centre bourg. En revanche, la commune a été retenue au palmarès départemental, qui sera présenté courant octobre lors de la cérémonie de clôture de l'édition 2017.

Monsieur François BERNARD dit ne pas être étonné de cette décision car, lorsque le jury est venu en avril, il n'y avait pas une seule fleur. Monsieur le Maire précise qu'à cette époque les nouveaux massifs n'étaient pas encore créés. Pour l'année prochaine, il faudra que la commission fasse connaître clairement ses besoins et suffisamment tôt.

Le prochain marché des producteurs de Pays aura lieu le vendredi 21 juillet de 17h à 21h à Varennes-sur-Loire. Il y aura une vingtaine de stands à installer et les agents ne seront que deux en raison des congés. Les conseillers qui pourront aider au montage et au démontage seront les bienvenus.

Le 12 juillet a eu lieu le vernissage de l'exposition sur le pont de Montsoreau, suivi d'une conférence très intéressante animée par un intervenant de la région des Pays de la Loire. L'exposition est visible à la maison du Parc jusqu'au 10 septembre 2017.

Assemblée générale du football : L'association gère un budget d'environ 70000 euros et organise 9 manifestations par an pour pouvoir fonctionner. Ses adhérents sont satisfaits du travail de la tondeuse mais l'arrosage devra être remplacé car l'enrouleur risque de ne pas faire une saison de plus. Un système d'arrosage automatique est à étudier.

Monsieur Michel LECHAT demande si le rond-point sera aménagé avant les festivités organisées pour le centenaire du pont. Monsieur le Maire souhaiterait un aménagement minéral sans entretien avec, peut-être, une œuvre en lien avec la boule de fort.

Monsieur Jean luc JOULIN évoque une probable vigilance « sécheresse » pour mardi prochain.

Madame Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu de la dernière assemblée générale de l'ADMR et du dernier conseil d'école.

Madame Sylvie BELLANGER invite les membres du conseil à venir nombreux à l'exposition sur le pont, au marché de producteurs, à la fête des battages et à la fête du centenaire du pont.

Monsieur le maire donne le programme de la fête du pont : rassemblement à 16h30 au port, vin d'honneur, repas avec animation et feu d'artifice à 23h00. A sa demande, la gendarmerie assurera la sécurité des véhicules qui sortiront du port sur la RD952 après le feu d'artifice.

Monsieur le Maire informe qu'aux prochaines élections sénatoriales, il ne votera pas pour un candidat mais pour la suppression du Sénat car il estime que celui-ci ne joue pas son rôle de défenseur des collectivités territoriales, que les navettes des projets de loi entre l'assemblée nationale et le sénat retardent et rendent les lois complexes et inapplicables et qu'à l'heure où l'on nous demande de faire des économies, il serait bon que l'Etat montre l'exemple.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 20 septembre 2017 à 20h30.

La séance est levée à 23h00.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégú	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					